



# Cros-de-Montvert

## NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

**SEPTEMBRE 2022**

\*\*\*\*\*

**Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le Vendredi 02 septembre 2022 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET, Maire.

M. Serge COURTIOL était absent et excusé.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'ECOLE DU RPC CROS/ROUFFIAC**

Neuf enfants sont scolarisés dans le cadre du RPC CROS/ROUFFIAC pour cette année scolaire 2022-2023, dont trois sont domiciliés sur notre commune.

La convention de partenariat entre les communes de ROUFFIAC et de CROS DE MONTVERT étant arrivée à son terme, le Conseil Municipal décide de la renouveler pour 3 ans.

### **TRANSFORMATION D'UN CDD EN CDI – SERVICES TECHNIQUES**

Considérant que Mme RHODES Eveline satisfait avoir 6 ans de services publics à la commune de CROS DE MONTVERT en contrat à durée déterminée, et occuper un emploi permanent ; et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de transformer cet emploi en contrat à durée indéterminée à partir du 01<sup>er</sup> septembre 2022, à raison de 14 heures hebdomadaires annualisées.

### **ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Conformément aux lois et textes officiels en vigueur, et après avis favorable du Comptable Public, l'assemblée délibérante approuve l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 développée, à partir du 01<sup>er</sup> janvier 2023.

## PRESENTATION DE DEVIS POUR ACQUISITION DE CHAISES A LA SALLE POLYVALENTE

Il s'avère nécessaire d'acquérir de nouvelles chaises pour la salle polyvalente car il a été constaté qu'un certain nombre d'entre elles sont détériorées et/ou cassées et que la salle communale est régulièrement louée. Le Conseil Municipal valide donc le devis de la société COMAT ET VALCO EQUIPEMENTS concernant l'achat de 90 chaises, pour un montant de 2 600.40 € HT.

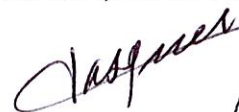
## REPLACEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE A LA MAIRIE

L'ordinateur principal de la mairie datant de plus de 10 ans et présentant d'importants dysfonctionnements, il est décidé de procéder à son remplacement, la somme nécessaire étant déjà inscrite au Budget 2022. Le devis de DECLIC INFORMATIQUE à Aurillac est validé par les membres du Conseil.

## QUESTIONS DIVERSES :

- La question de l'extinction partielle de l'éclairage public est discutée : un avis favorable est émis. Une décision sera prise officiellement lors d'une prochaine séance.
- Madame Monique DELORT étant partie en retraite le 31 août, c'est Madame Valérie AIGUEPERSE qui a repris son poste à la mairie. Les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie restent inchangés jusqu'à nouvel ordre.

Le Maire, Arlette GASQUET



## LISTE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

NATURE DE L'ASSOCIATION	NOM DU PRESIDENT
Société de chasse	M. CASTANIE David
Comité des fêtes	Mme DURIEUX Virginie
Gym CROS-ROUFFIAC-MONTVERT	Mme HAUSHERR Elisabeth
Danse CROS-ROUFFIAC-MONTVERT	Mme BAYLE Christine
Club du troisième âge CROS-ROUFFIAC-MONTVERT	Mme PRINTINHAC Michelle
Association des Parents d'Elèves (APE) CROS-ROUFFIAC	Mme CADIOU Marie